

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIÈRE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 27

Procurations : 4

VOTES : 31

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

N° 2023/5/19

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 05 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le cinq du mois de septembre, à dix-huit heures trente, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance sous la présidence de Monsieur Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le vingt-huit août deux mil vingt-trois.

Présents

Mesdames et Messieurs ACHARD Liliane, AUBIN Daniel, BAILLE Juliette, BARANOWSKI Jérémi, BARISONE Sébastien, BERTOCHIO Cédric, BETTI Alain, BONNAFFOUX Joël, BONNAFFOUX Luc, CARRET Bruno, CESTER Francis, CHIARAMELLA Yves, CLAUZIER Elisabeth, DURIF Marlène, ESTACHY Jean-François, FACHE Valérie, LESBROS Pascal, MAENHOUT Bernard, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, OLLIVIER Vincent, PHILIP Michel, SARRAZIN Joël, SARRET Jean, SAUMONT Catherine, SAUNIER Clémence et SPOZIO Christine.

Absents excusés

BOREL Christian, BREARD J. Philippe, EYRAUD Joël, KUENTZ Adèle, LEYDET Gilbert, PARENT Michèle, RENOY Bernard, ROUX Lionel et SEIMANDO Mylène,

Procurations

Monsieur BOREL Christian donne procuration à Monsieur BONNAFFOUX Luc
Madame PARENT Michèle donne procuration à Monsieur ESTACHY Jean-François
Monsieur ROUX Lionel donne procuration à Monsieur BETTI Alain
Madame SEIMANDO Mylène donne procuration à Madame SPOZIO Christine

Monsieur le président constate que le quorum est atteint.
Madame SPOZIO Christine est élue secrétaire de séance.

Objet : Convention pour l'achat et la vente d'eau entre la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance et la commune de Saint Etienne-le-Laus

Monsieur le président rappelle à l'assemblée que depuis le 1^{er} janvier 2023, la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) est gestionnaire de l'intégralité de la compétence eau potable sur les communes de Valsarres et La Bâtie-Vieille.

Il précise que le hameau des Hugues situé sur la commune de Valsarres est desservi en eau par la commune de Saint Etienne-le-Laus. Une convention doit donc être établie entre la CCSPVA et la commune de Saint Etienne-Le-Laus afin de définir les conditions techniques, administratives et financières d'alimentation en eau potable de ce secteur.

Monsieur le président mentionne que la fourniture en eau se fera au moyen d'un compteur général installé en limite communale de Saint-Etienne le Laus.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Approuve l'exposé du président.
- Autorise le président à signer la convention de vente et d'achat d'eau entre la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance et la commune de Saint-Etienne-le-Laus.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 07 septembre 2023
Et de la publication, le 12 septembre 2023

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.